Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A
· UFI: EGE0-10TD-A002-JMAF
· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
· Secteur d'utilisation
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
· Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
· Catégorie de processus
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
· Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
· Catégorie de l'article
AC13 Articles en plastique
AC7 Articles métalliques
· Emploi de la substance / de la préparation
Voir notre fiche technique pour l'application de ce produit.
· Utilisations déconseillées
Ce produit n'est pas recommandé pour des applications autres que celles identifiées ci-dessus.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
· Producteur/fournisseur:
W.Heeren & Zoon bv.
Oosteinderweg 32
1432 AL Aalsmeer
Netherlands
tel.+31 297-360366
email: info@epifanes.nl
· Service chargé des renseignements: Research & Development.
· 1.4 Numéro d'appel d'urgence
W.Heeren & Zoon bv. tel: +31 297 360678, E-mail: rend@epifanes.nl
France: numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59 :24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Belgium: antigifcentrum/centre antipoisons: 070 245 245

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 1)

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Hydrocarbures, C9, aromatiques.
xylène
Éthylbenzène
· Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· Conseils de prudence
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 2)

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:
Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT:
Le produit ne répond pas aux critères PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.
l'annexe XIII de REACH.
Non applicable
· vPvB:
Le produit ne répond pas aux critères de vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges
· Description:
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 128601-23-0 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques. Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H335-H336	≥10-<25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥2,5-<10%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 3)

CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	≥2,5-≤10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Numéro index: 601-023-00-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	Éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥0-≤2,5%
CAS: 108-83-8 EINECS: 203-620-1 Numéro index: 606-005-00-X Reg.nr.: 01-2119474441-41	2,6-diméthyl-4-heptanone Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOTSE 3; H335: C ≥ 10 %	≤1%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	Acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	≥0-≤0,5%
CAS: 77-99-6 EINECS: 201-074-9 Reg.nr.: 01-2119486799-10	propylidynetriméthanol Repr. 2, H361	<0,3%
CAS: 78-92-2 EINECS: 201-158-5 Numéro index: 603-127-00-5 Reg.nr.: 01-2119484630-38-XXXX	butanol Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335-H336	≥0-<0,3%

· Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours
· Remarques générales:
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après inhalation:
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 4)

· Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau
· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 5.3 Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

*
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
· 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 5)
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
· Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Aucune exigence particulière.
· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire
· Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
100 mg/m3, 19 ppm, TWA Données de fabrication

1330-20-7 xylène	
VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée
100-41-4 Éthylbenzène	
VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm risque de pénétration percutanée
108-83-8 2,6-diméthyl-4-heptanone	
VLEP	Valeur à long terme: 250 mg/m³, 25 ppm
123-86-4 Acétate de n-butyle	
VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 6)

78-92-2 butanol	
VLEP	Valeur à long terme: 300 mg/m³, 100 ppm

· **Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 14.01.2026**

· **DNEL (Derived No Effect Level) pour les professionnels**

128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques.		
Oral	Effets systémiques à long terme.	11 mg/kg/dag (consommateur)
Dermique	Long terme - effets systémiques.	11 mg/kg/dag (consommateur)
Inhalatoire	À long terme - effets systémiques.	32 mg/m³ (consommateur)
1330-20-7 xylène		
Oral	Effets systémiques à long terme.	1,6 mg/kg/dag (consommateur)
Dermique	Long terme - effets systémiques.	108 mg/kg/dag (consommateur)
Inhalatoire	Long terme - effets systémiques.	14,8 mg/m³ (consommateur)
	Effets systémiques à court terme.	174 mg/m3 (consommateur)
	Court terme - effets locaux.	174 mg/m³ (consommateur)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	Long terme - effets systémiques.	36 mg/kg/dag (consommateur)
Dermique	Long terme - effets systémiques.	320 mg/kg/dag (consommateur)
Inhalatoire	Long terme - effets systémiques.	33 mg/m³ (consommateur)
100-41-4 Éthylbenzène		
Oral	Effets systémiques à long terme.	1,6 mg/kg/dag (consommateur)
Inhalatoire	Long terme - effets systémiques.	15 mg/m³ (consommateur)
123-86-4 Acétate de n-butyle		
Oral	Long terme - effets systémiques.	2 mg/kg bw/dag (consommateur)
	Court terme - effets systémiques	2 mg/kg bw/dag (consommateur)
Dermique	Court terme - effets systémiques	6 mg/kg/bw/dag (consommateur)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 7)

	Long terme - effets systémiques	3,4 mg/kg bw/dag (consommateur)
Inhalatoire	Long terme - effets systémiques.	12 mg/m³ (consommateur)
	Effets locaux à long terme.	300 mg/m³ (consommateur)
	Effets systémiques à court terme.	300 mg/m3 (consommateur)
	Court terme - effets locaux.	300 mg/m³ (consommateur)
77-99-6 propylidynetriméthanol		
Oral	À long terme - effets systémiques.	0,34 mg/kg bw/day (consommateur)
Dermique	Effets aigus/à court terme - locaux	0,34 mg/kg/bw/dag (consommateur)
Inhalatoire	À long terme - effets systémiques.	0,58 mg/m³ (consommateur)

· DNEL (Derived No Effect Level) pour le grand public		
128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques.		
Dermique	Long terme - effets systémiques.	25 mg/kg/dag (Salariés)
Inhalatoire	Lange termijn systemische effecten.	150 mg/m³ (Salariés)
1330-20-7 xylène		
Dermique	Long terme - effets systémiques.	180 mg/kg/dag (Salariés)
Inhalatoire	Lange termijn systemische effecten.	77 mg/m³ (Salariés)
	Court terme - effets systémiques.	289 mg/m³ (Salariés)
	Court terme - effets locaux.	289 mg/m³ (Salariés)
	Effets locaux à long terme.	77 mg/m³ (Salariés)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Dermique	Long terme - effets systémiques.	796 mg/kg/dag (Salariés)
Inhalatoire	Pitkäaikainen - systeemiset vaikutukset.	275 mg/m³ (Salariés)
100-41-4 Éthylbenzène		
Dermique	Long terme - effets systémiques.	180 mg/kg/dag (Salariés)
Inhalatoire	Court terme - effets locaux.	293 mg/m³ (Salariés)
	Pitkäaikainen - systeemiset vaikutukset.	77 mg/m³ (Salariés)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 8)

123-86-4 Acétate de n-butyle		
Dermique	Long terme - effets systémiques.	7 mg/kg/dag (Salariés)
	Court terme - effets systémiques	11 mg/kg/dag (Salariés)
Inhalatoire	Lange termijn systemische effecten.	48 mg/m³ (Salariés)
	Court terme - effets systémiques.	600 mg/m³ (Salariés)
	Court terme - effets locaux.	600 mg/m³ (Salariés)
	Effets locaux à long terme.	300 mg/m³ (Salariés)
77-99-6 propylidynetriméthanol		
Dermique	À long terme - effets systémiques.	0,94 mg/kg bw/day (Salariés)
Inhalatoire	Pitkäaikainen - systeemiset vaikutukset.	3,3 mg/m³ (Salariés)

· **PNEC**

1330-20-7 xylène	
Intermittent	0,327 mg/l (Eau à libération intermittente)
Eau douce	0,327 mg/l (Eau douce)
Eau de mer	0,327 mg/l (Eau de mer)
Sédiments (eau douce)	12,46 mg/kg sed dw (Eau douce)
Sédiments (eau de mer)	12,46 mg/kg sed dw (Eau de mer)
STP	6,58 mg/l (Segmentation, Targeting and Positioning)
Terre	2,31 mg/kg (sol)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Chaîne alimentaire	100 mg/l (Chaîne alimentaire)
Station d'épuration	100 mg/l (Station d'épuration)
Eau douce	6,35 mg/l (Eau douce)
Eau de mer	0,0635 mg/l (Eau de mer)
Sédiments (eau douce)	3,29 mg/kg sed dw (Eau douce)
Sédiments (eau de mer)	0,329 mg/kg sed dw (Eau de mer)
Terre	0,29 mg/kg (sol)
100-41-4 Éthylbenzène	
Eau douce	0,1 mg/l (Eau douce)
Eau de mer	0,01 mg/l (Eau de mer)
Sédiments (eau douce)	13,7 mg/kg sed dw (Eau douce)
Sédiments (eau de mer)	1,37 mg/kg sed dw (Eau de mer)
STP	9,6 mg/l (Segmentation, Targeting and Positioning)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 9)

Rejets intermittents	0,1 mg/l (Eau à libération intermittente)
Terre	2,68 mg/kg (sol)
123-86-4 Acétate de n-butyle	
Station d'épuration	35,6 mg/l (Station d'épuration)
Eau douce	0,18 mg/l (Eau douce)
Eau de mer	0,018 mg/l (Eau de mer)
Sédiments (eau douce)	0,981 mg/kg sed dw (Eau douce)
Sédiments (eau de mer)	0,098 mg/kg sed dw (Eau de mer)
Rejets intermittents	0,36 mg/l (Eau douce)
Terre	0,09 mg/kg (sol)

· Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
· Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
· Protection respiratoire:
Filtre AX
En cas de charge courte ou faible, dispositif de filtration respiratoire; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utilisez un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant. Un demi-masque pour les vapeurs organiques et les solvants selon le type EN140 A1 ou A2 est recommandé.
· Protection des mains:
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

Le gant le plus approprié doit être choisi en consultation avec le fournisseur/ fabricant de gants, qui peut fournir des informations sur le temps de pénétration du matériau du gant.
qui peut fournir des informations sur le temps de pénétration du matériau du gant.
fournir. Les gants sélectionnés doivent avoir un temps de pénétration d'au moins 8 heures.
ont. Caoutchouc nitrile. caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Pour protéger

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 10)

les mains des
des produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne EN374.

· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

· **Protection de la peau**
Porter un vêtement de protection approprié pour se protéger des éclaboussures ou de la contamination. Pour une protection optimale, les vêtements doivent comprendre une combinaison antistatique, des bottes et des gants.
meilleure protection, les vêtements doivent comprendre une combinaison, des bottes et des gants antistatiques.

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
Conserver le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé afin de respecter les restrictions relatives aux émissions dans l'air, l'eau et le sol.

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
· **Indications générales.**

· **État physique**	Liquide
· **Couleur:**	Divers, selon l'encrage
· **Odeur:**	Caractéristique
· **Seuil olfactif:**	Non déterminé
· **Point de fusion/point de congélation:**	Non déterminé
· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**	150 °C (128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques.)
· **Inflammabilité**	Inflammable.
· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**	
· **Inférieure:**	Non déterminé
· **Supérieure:**	Non déterminé

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 11)

· Point d'éclair	28 °C
· Température d'auto-inflammation	460 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	45 s (ISO 6 mm)
· Dynamique:	Non déterminé
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur:	Non déterminé
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	2,21161 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	26,2-<27,4 %
· VOC:	26,19-<27,37 % VOC 605,4 g/l / 5,05 lb/gal
· Teneur en substances solides:	>60,2 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 12)

· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique
· Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
· 10.4 Conditions à éviter
Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'inflammation. L'électricité statique et la formation d'étincelles
doivent être évitées. Ne pas pressuriser, couper, souder, percer, abraser ou exposer à la chaleur ou à des sources d'inflammation.
exposer à la chaleur ou à d'autres sources d'inflammation.
· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë - orale
Toxicité aiguë par ingestion
(LD□□ mg/kg)
3.523,0
Espèce Rat
Toxicité aiguë - cutanée
ATE dermique (mg/kg) 1,100.0
Toxicité aiguë - inhalation
Espèce Rat
ATE inhalation (vapeurs mg/l) 12,8

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 13)

· **Toxicité aiguë néant**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques.		
Oral	LD50	3.492 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	3.160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	CL50	>6.193 mg/m³ (rat) (OECD 403)
1330-20-7 xylène		
Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	11 mg/l (lapin)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	>5 g/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 6 heures	16.000 mg/m³ (rat)
100-41-4 Éthylbenzène		
Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.001 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	17,2 mg/l (rat)
108-83-8 2,6-diméthyl-4-heptanone		
Oral	LD50	5.750 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	16.000 mg/kg bw (lapin)
123-86-4 Acétate de n-butyle		
Oral	LD50	10.760 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	>14.000 mg/kg bw (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
77-99-6 propylidynetriméthanol		
Oral	LD50	14.100 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg bw (lapin)
Inhalatoire	LC50	>6,8 mg/l (rat)
78-92-2 butanol		
Oral	LD50	6.480 mg/kg bw (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **Corrosion cutanée/irritation cutanée néant**
· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire néant**
· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Mutagénicité sur les cellules germinales néant**
· **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 14)

· **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:	
128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques.	
CE50/48 h	3,2 mg/l ((Daphnia magna))
LC50 (96 hours)	9,2 mg/l ((truite arc-en-ciel))
EC50 (72 hours)	2,9 mg/l (Algues, Test d'inhibition de la croissance) (NOEC)
1330-20-7 xylène	
EC10 72 heures	1,9 mg/l (Microalgues)
CE50 24 heures	1 mg/l ((Truite arc-en-ciel)) (OECD 202)
CE50 3 heures	>157 mg/l (Micro-organismes) (OECD 209)
EC10 21 jours	1,91 mg/l (Puces d'eau) (OECD 211)
LC50 96 heures	2,6 mg/l ((Truite arc-en-ciel)) (OECD 203)
	13,5 mg/l (Poisson bleu) (OECD 203)
	21 mg/l (Fermeture à glissière à tête épaisse) (OECD 203)
	2-5 mg/l (Bar rayé) (OECD 203)
ErC50 72 uur	4,36 mg/l (Microalgues)
CE50 48 heures	1-5 mg/l (Puces d'eau) (OECD 202)
IC50 72 heures	3-5 mg/l (Algues, Test d'inhibition de la croissance)
NOEC 56 heures	1,3 mg/l ((Truite arc-en-ciel))
100-41-4 Éthylbenzène	
CSEO 7 jours	0,96 mg/l (Crustacés)
L50/24 h	5,4 mg/l (Microalgues)
CE50/48 h	1,8-2,4 mg/l (Puces d'eau) (OECD 202)

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 15)

EC50 30 minutes	>152 mg/l (boues activées)
LC50 2 jours	0,047 mg/cm² (Ver de terre)
LC50 (96 hours)	4,2 mg/l ((truite arc-en-ciel))

· 12.2 Persistance et dégradabilité
Persistance et dégradabilité
Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradabilité - 78% : 28 jours OCDE 301F
· Comportement dans les compartiments de l'environnement:
· Composants:
Xylène : Biodégradabilité ;
- Dégradation 87.8% : 28 jours / OCDE 301F

Ethylbenzène : Biodégradabilité ; Dégradation 70 - 80% : 28 jours

- Dégradation 100% : 6 jours / OCDE 301E

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyle : Biodégradabilité : 83% ; 28 jours / Test de respirométrie manométrique (TG 301 F)
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas dans les organismes.
· Facteur de bioconcentration (FBC)
Xylène BCF : 5.4 - 25.9, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
FBC de l'éthylbenzène : <100, données "Read-across" sur les poissons.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyle BCF : <100
· 12.4 Mobilité dans le sol
Xylène : Le produit n'est pas miscible avec l'eau et s'étale à la surface de l'eau.
Ethylbenzène : Mobilité Le produit n'est pas soluble dans l'eau.
Le produit n'est pas soluble dans l'eau.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT:
sans objet
Cette substance n'est pas classée comme PBT ou vPvB selon les critères actuels de l'UE.
· vPvB:
Cette substance n'est pas classée vPvB selon les critères actuels de l'UE.
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
· 12.7 Autres effets néfastes
· Remarque: Nocif pour les poissons.
· Autres indications écologiques:
· Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 16)

Nocif pour les organismes aquatiques.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
HP3	Inflammable
HP14	Écotoxique

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
· Produit de nettoyage recommandé:
Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
· ADR, IMDG néant
· IATA UN1263

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR, IMDG néant
· IATA PAINT

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG
· Classe néant

· IATA



· Class 3 Liquides inflammables.
· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG néant
· IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable

(suite page 18)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 17)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Remarques:	> 450 l: 3 F1, III
· IMDG	
· Remarques:	> 450 l: 3, III
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
5.000 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
50.000 t
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

108-88-3	Toluène	3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

108-88-3	Toluène	3

(suite page 19)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 18)

· **Prescriptions nationales:**

· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	25-50

· **Classe de pollution des eaux:**
Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*
RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique: Research & Development.**
· **Contact: J.J. van Dijk, tel: +31 297 360678, email: rend@epifanes.nl**
· **Date de la version précédente: 04.05.2026**
· **Numéro de la version précédente: 23**
· **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 20)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 19)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· . Sources.
ECHA Agence européenne des produits chimiques - http://echa.europa.eu/information-on-chemicals
FDS des matières premières fournies par le producteur/fournisseur.
DNEL/PNEC/toxicité aquatique fournies selon la fiche de données de sécurité du producteur/fournisseur.
· * Données modifiées par rapport à la version précédente

* **Annexe: Scénario d'exposition**

· Désignation brève du scénario d'exposition
· Secteur d'utilisation
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
· Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
· Catégorie du procédé
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
· Catégorie de l'article
AC13 Articles en plastique
AC7 Articles métalliques
· Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de

(suite page 21)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 20)

l'article (en extérieur)
· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
· Conditions d'utilisation
· Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
· Paramètres physiques
· Etat physique Liquide
· Concentration de la substance dans le mélange
La substance est le composant principal.
· Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité
Inférieur à 100 g par utilisation.
· Autres conditions d'utilisation
· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement
Aucune mesure particulière n'est requise.
· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs
Eviter le contact avec les yeux.
Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.
Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.
Utilisation intérieure.
Utilisation extérieure.
Eviter le contact avec la peau.
Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.
· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur
Aucune mesure particulière n'est requise.
· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit
N'est pas applicable
· Mesures de gestion des risques
· Protection du travailleur
· Mesures de protection organisationnelles
Aucune mesure particulière n'est requise.
· Mesures techniques de protection
Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
· Mesures personnelles de protection
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux.
Lunettes de protection hermétiques
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.
Filtre AX
En cas de charge courte ou faible, dispositif de filtration respiratoire; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utilisez un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant. Un demi-masque pour les vapeurs organiques et les solvants selon le type EN140 A1 ou A2 est recommandé.

(suite page 22)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Nom du produit: Epifanes Pu primer blanc/gris. Comp. A

(suite de la page 21)

Eviter tout contact avec la peau.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Gants de protection
Le gant le plus approprié doit être choisi en consultation avec le fournisseur/ fabricant de gants, qui peut fournir des informations sur le temps de pénétration du matériau du gant.
qui peut fournir des informations sur le temps de pénétration du matériau du gant.
fournir. Les gants sélectionnés doivent avoir un temps de pénétration d'au moins 8 heures.
ont. Caoutchouc nitrile. caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Pour protéger les mains des
des produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne EN374.

· Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
· Mesures de protection de l'environnement
· Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
· Mesures pour l'élimination
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
· Procédés d'élimination
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
· Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
· Estimation de l'exposition
· Consommateur
N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
L'exposition la plus élevée attendue par inhalation du consommateur est de 200 ppm.
La plus haute exposition cutanée attendue pour les consommateurs est de mg / kg / jour.
La plus haute exposition orale attendue pour les consommateurs est de
mg / kg / jour.
· Guide pour l'utilisateur en aval
Pas d'autres informations importantes disponibles.